



MAIRIE DE  
MAING

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le

ID : 059-215903691-20240507-DP05936924A0016-AI



# DÉCISION DE NON-OPPOSITION À UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE

<b>Dossier déposé le 10/04/2024 complété le 10/04/2024</b>		<b>N° DP 059369 24 A0016</b>
<b>Par :</b>	montelec représentée par Monsieur GODIN PATRICK	<b>Superficie du terrain :</b> 5 837,00 m <sup>2</sup>
<b>Demeurant à :</b>	11 rue de la Gare 59990 CURGIES	
<b>Pour :</b>	installation de panneaux photovoltaïque sur toiture existante	
<b>Sur un terrain sis :</b>	196 rue HENRI BANTEGNIE 59233 MAING	
<b>Cadastré(s) :</b>	AD209	<b>Destination :</b> Résidence principale

**Le Maire,**

Vu la déclaration préalable susvisée,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants et R.421-1 et suivants,  
Vu l'article L 621-31 du Code du Patrimoine (article 13 bis de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques),  
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 11 mars 2021, modifié le 23 juin 2022 et le 27 juin 2023,

Vu le règlement de la zone N, UC du secteur 2 du PLUi,

## ARRETE

**ARTICLE UNIQUE :** Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

MAING, le 7 mai 2024  
P/Le Maire,  
L'Adjointe à l'Urbanisme

C. COLLET

**OBSERVATION :** La présente décision fera l'objet de taxes et participations qui seront établies et liquidées directement par les services de l'Etat.

Avis de dépôt affiché en Mairie le : 7 mai 2024

Transmission du présent arrêté en Préfecture le : 7 mai 2024